



**ASSOCIATION de GESTION et de REGULATION des ANIMAUX
DEPREDATEURS et PREDATEURS des Alpes Maritimes
A.G.R.D.P 06
Site internet : <http://apam06.free.fr/>**

M. Guy BLANCHARD
Président

Nice, le 26 mai 2023

Siège social:
Chez M. Joël Kootstra
362 Avenue Janvier Passero
06210 Mandelieu
Mail : apam06pres@gmail.com
Tél : 06 80 46 77 57

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
26 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois (2023), le 26 mai à 18 h 08, les membres de l'A.G.R.D.P 06 se sont réunis à la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, 38 avenue Saint Augustin, 06200 NICE sur convocation régulière qui leur a été adressée par Monsieur GUY BLANCHARD, Président de l'Association.

Il est constaté à l'examen de la feuille de présence, en entrant en séance, que 5 membres du bureau et 5 adhérents sont présents ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire est close à dix-huit heures dix.

L'assemblée générale ordinaire est alors ouverte à dix-huit heures quinze.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 MAI 2023

Ordre du jour :

- ✓ Rapport moral (saison écoulée et préparation de la saison future).
- ✓ Bilan de l'évolution de la législation sur le piégeage.
- ✓ Actions envisagées pour la saison future.
- ✓ Election par tiers du Bureau.
- ✓ Rapport financier.
- ✓ Questions diverses.

Sont présents:

Membres du Bureau: Messieurs Guy BLANCHARD, Jean-Marc DE LA ROCCA, Jean FONTANA, Joël KOOTSTRA, M. BOVIS.

Excusés: M. Paul REQUENA. Monsieur LESTRUHAUT

ainsi que 5 adhérents.

2 personnes se sont excusées et ont donné pouvoir au Président pour voter.

Renouvellement du bureau par tiers :

Monsieur Paul REQUENA né à Oran (Algérie) le 15 novembre 1942, de nationalité française domicilié 204 chemin de la Mouta 06690 Tourettes-Levens. Retraité est réélu à l'unanimité comme **Administrateur**

Monsieur Jean FONTANA, né le 17/12/1947 à Bône (Algérie), de nationalité française domicilié 11 place Richier Garente, 06510 Le Broc - Retraité est réélu à l'unanimité comme **Administrateur**

Rapport moral :

Le rapport moral est présenté par M. Guy Blanchard.

Remerciements au Conseil départemental et à la FDC06 pour les subventions attribuées.

Le nombre d'adhérents est resté stable malgré la COVID (49 adhérents)

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Intervention de M. Jean-Marc DE LA ROCCA:

M. de la Rocca fait une brève présentation de l'évolution des textes en matière de piégeage. Il fait un point de situation sur les dégâts commis par le renard, la pie et l'étourneau.

Nota concernant les dégâts : Estimation des dégâts de renards dans les élevages d'agrément: peu de retour de constats de dégâts. Il est donc primordial de faire un effort dans ce domaine.

Un effort à été fait pour automatiser le recueil de données du dossier ESOD. Le site de la FDC06 permet notamment de saisir directement les constats de dégâts.

Rapport financier : Joël KOOTSTRA, trésorier. (cf. annexe)

La situation au 26 mai 2023 laisse apparaître un solde positif de 4080,44 € (cf. annexe).

Proposition d'un vote à main levée

Résultat du vote : le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Le bilan est signé par deux membres présents.

Actions envisagées pour la période à venir (exposé de M. GUY BLANCHARD):

- Entretien du sentier de piégeage de LE BROCC à réaliser avant le prochain stage (achat de bois).
- Réparation de la porte de la volière où on entrepose le matériel lors des stages.
- Demande de subvention au conseil départemental: Vente de pièges: Comme l'an passé, la vente de piège se fera lors des stages et sera limitée aux pièges disponibles. Aucune autre commande ne sera prise compte tenu des délais aléatoires d'approvisionnement.
- Achat de matériels pour la rénovation du sentier de piégeage.
- Achat de pièges photographiques avec reports de photos par MMS et achat des forfaits téléphoniques correspondants pour les caméras.
- Abonnement au journal St HUBERT

Ces propositions évaluées à 4000€ sont votées à l'unanimité.

Questions diverses:

Les questions diverses ont essentiellement concerné des précisions sur les exposés du Président et du secrétaire. Les précisions demandées sont fournies.

Le Président rappelle que l'association ne fait pas de pots ni de repas de cohésion car notre politique est de réserver les finances de l'association aux actions en rapport avec le piégeage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15.

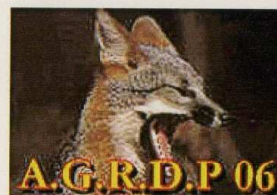
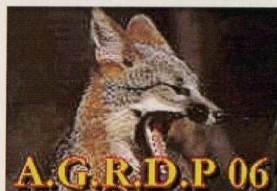
M. Guy BLANCHARD,
Président



M. Jean-Marc DE LA ROCCA
Secrétaire



BILAN FINANCIER 2022 ET BUDGET PREVISIONNEL 2023



BILAN 2022

BILAN 2022			
LIBELLÉ	Dépenses fontionnement	Dépenses investissement	RECETTES
Assurances	120,00 €		
Achat matériel			
Frais de fonctionnement	50,94 €		
Frais bancaires	85,00 €		
documentation / revue	297,00 €		
Frais de mission	179,73 €		
Dépenses	732,67 €	0,00 €	
Report à nouveau			1 884,11 €
Recettes adhésions			929,00 €
subvention département AM			1 500,00 €
Subvention fédération des AM			500,00 €
Vente matériel			50,00 €
Total Recette			4 813,11 €
Total solde	732,67 €		4 813,11 €
			4 080,44 €

adhésion 2021 50
adhérents 2022 47
adhérents 2023 (à ce jour) 48

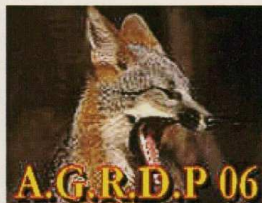
A-RAYBAUD Alain -
[Signature]

BUDGET PREVISIONNEL 2023

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
LIBELLÉ	Dépenses fontionnement	Dépenses investissement	RECETTES
Assurances	150,00 €		
Achat de matériel		4 000,00 €	
Frais de fonctionnement	100,00 €		
frais bancaires	100,00 €		
Documentation / revue	300,00 €		
Frais de mission	150,00 €		
Dépenses	800,00 €	4 000,00 €	
Report à nouveau			4 080,44 €
Recettes adhésions			928,00 €
Subvention département AM			1 500,00 €
Subvention fédération des AM			500,00 €
Vente matériel			
Total Recette			7 008,44 €
report à nouveau			
Total solde	4 800,00 €		7 008,44 €
			2 208,44 €

MICISSA ALIZNE

[Signature]



BILAN FINANCIER AU 31/12/2022

ADHERENTS :

Le nombre d'adhérents au titre des 3 derniers exercices est stable soit :

2021	50
2022	47
2023 (à ce jour)	48

RECETTES 2022 :

➤ Adhésions : 929.00 €

➤ Subventions : 2 000 €

L'association reçoit chaque année une subvention de la Fédération de Chasse des Alpes Maritimes ainsi qu'une subvention du Département des Alpes Maritimes. Cette recette se décompose comme suit :

Fédération de chasse des Alpes Maritimes	500.00 €
Département des Alpes Maritimes.	1500.00 €

DEPENSES 2022 :

Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre 733.00 €.

Au titre de cet exercice, notre association n'a pas eu de dépense d'investissement. En effet, les achats prévus ont été regroupés sur l'exercice 2023 permettant ainsi l'acquisition de matériel de nouvelle génération.

Une dépense de 4 000.00 € a été inscrite au budget prévisionnel 2023 pour cette section.

Il convient de noter que la situation financière de l'association est saine.

A. RAYBAUD Alain -

MELISSA ALPAIN